Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202568-20251219-20251217DELIB02-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15
Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Jean-Marc LE SAINT, Alain BOIN, Thierry ROGER, Joële GERVAISE, Damien LEVEQUE, Carole LAURENT, Michel LOZAHIC, Loïc LE CALVEZ,
Absents : Aurélie LE GONIDEC, Sonia DOLHEM,
Absents excusés :
Christine LE ROY donne procuration à Michel LOZAHIC,

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE,

FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, que le contrat qui lie la commune avec « le Passage », fourrière arrive à son terme.

Monsieur Loïc MOREAU propose dans son contrat d'effectuer, à la demande de la collectivité, les interventions sur la voie publique.

Le montant annuel de la prestation de service est de 1 334,41 € TTC, soit 1,01 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire, à signer le contrat avec Monsieur Loïc MOREAU, responsable du centre canin fourrière « le Passage » de Trédarzec, pour un coût de prestations de 1 334,41 € TTC.

Fait et délibéré, le 17 décembre 2025,

Le Maire,

Gilbert LE VAILLANT,

MAIRIE de QUEMPER-GUEZENNEC (Côtes-d'Armor)

la Secrétaire de séance,

Joële GERVAISE,